

Le Defender de l'America's Cup change de juridiction pour assurer un Match compétitif en 2009

2008-04-14

(New York, le 14 avril 2008) La Société Nautique de Genève (SNG) a annoncé aujourd'hui qu'elle proposait de faire immédiatement appel auprès de la Cour d'Appel de New York pour accélérer l'actuelle procédure judiciaire et permettre à l'America's Cup d'être disputée sur l'eau dans le cadre d'une régate compétitive. L'intransigeance du Golden Gate Yacht Club (GGYC) depuis le début de son action en justice a contraint la SNG à porter l'affaire au niveau supérieur dans le système judiciaire de New York. Pour tenter de résoudre rapidement l'actuelle incertitude, une procédure accélérée a été demandée ainsi qu'une requête pour reporter l'affaire, de façon à suspendre l'application de la précédente décision du Juge Cahn jusqu'à ce que la Cour d'Appel rende son jugement.

Selon les pratiques judiciaires habituelles, si la requête et la procédure d'appel accélérée sont acceptées, la Cour d'Appel pourrait rendre sa décision avant la fin du mois de juin, ce qui permettrait à la compétition de se tenir en accord avec le Deed of Gift, soit environ 10 mois plus tard.

"Notre seul et unique objectif est de participer à un America's Cup Match qui soit compétitif, a déclaré Lucien Masméjan, principal avocat de la SNG. Nous avons fait entendre notre désir de disputer cette régate à compter de mai 2009, mais ils continuent de mener la stratégie destructrice qui leur déjà permis d'éliminer tous les autres challengers. Le GGYC refuse également de fournir les informations requises sur leur bateau. Les tactiques obstructionnistes du GGYC ne nous laissent donc pas d'autre choix que de faire appel, afin d'organiser une compétition digne de l'America's Cup en 2009."

"Nous pensons que le précédent de l'Affaire Mercury Bay dans les années 80 vient appuyer notre appel et nous avons hâte de voir la Cour d'Appel résoudre ce problème dans les plus brefs délais."